

## Vos contacts

#### **LA MAIRIE**

#### © 01 34 83 19 15 - Fax 01 30 46 22 37

- Lundi, mardi et vendredi de 16h à 18h
- Mercredi de 16h à 18h30 Jeudi de 9h à 12h15 Samedi de 8h30 à 12h

#### Internet: www.gazeran.fr

En cas d'absence du secrétariat de Mairie, un répondeur prendra votre message

#### >> LE MAIRE ET LES ADJOINTS - © 01 34 83 19 15

• Emmanuel SALIGNAT Maire, sur rendez-vous Jean BRÉBION • Daniel MOREAU • Stéphanie PETIT Adjoints, sur rendez-vous

#### >> PERMANENCE CCAS © 01 34 83 19 15

Le samedi matin en mairie de 9h30 à 11h30

#### >> L'ÉCOLE © 01 34 83 19 97 Primaire

**©** 01 30 46 21 90 Maternelle

Mail: 0780368b@ac-versailles.fr

#### >> LA BIBLIOTHÈQUE © 01 34 83 82 16

- Mardi de 15h à 17h45 (par la bibliothécaire)
- Mercredi de 9h45 à 10h30, 1 mercredi sur 2 (par la bibliothécaire)
- Mercredi de 15h30 à 17h30 (par les bénévoles)
- Jeudi de 9h à 10h30 et de 11h50 à 12h10 (par la bibliothécaire)
- Vendredi de 14h à 16h 1 vendredi sur 2 (par la bibliothécaire)
- Samedi de 9h30 à 11h30 1 samedi sur 2 (par la bibliothécaire)

#### >> TAXIS MAURY © 01 34 83 94 93

5, route du Château d'Eau à Gazeran (agréé sécurité sociale pour transport motif médical)
 A votre service / Toutes distances / 7 jours sur 7

#### >> L'AGENCE POSTALE COMMUNALE © 01 34 83 99 14

- Lundi de 14h45 à 17h45
- Mardi de 10h à 12h et de 15h à 17h45
- Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h

- Jeudi FERMÉ
- Vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h45
- Samedi de 9h15 à 12h

#### >> LES SERVICES MÉDICAUX ET PARA-MÉDICAUX © 01 34 83 94 93

- Urgences médicales libérales 🕖 15
- Urgences dentaires **(0)** 01 39 51 21 21
- Centre de soins du Prieuré St-Thomas 64, rue du Prieuré à Épernon C 02 37 83 71 00

#### Permanence des soins au Centre de soins :

lundi au samedi : 11h30 - 12h30 / lundi au vendredi : 18h30 - 19h00 / dimanche et férié sur rendez-vous

- Sage-femme à domicile ou au cabinet médical Corinne ROGY © 06 71 13 04 68
- Soins à domicile sur rendez-vous / 7 jours sur 7 Cabinet GAILLARD-CHATELER 🏈 06 76 51 40 58

Avec l'application mobile **MonPharmacien** et un site internet **monpharmacien-idf.fr**, identifier la pharmacie la plus proche en journée, d'urgence la nuit et de garde les dimanches et jours fériés 24/24 - 7/7

#### >> LA PAROISSE © 01 34 83 19 23

• La messe dominicale est célébrée à 11h.

Permanence d'accueil : le lundi de 11h à 12h. Du mardi au samedi de 10h à 12h.

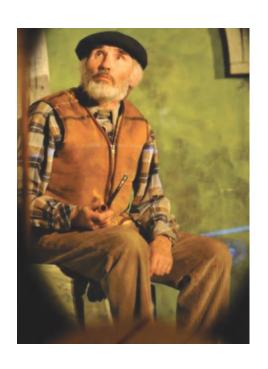
#### **Père Jacques-Bertrand ROBERT**

Internet: www.paroissedegazeran-catholique-yvelines.cef.fr / Mail: paroissedegazeran10@orange.fr

#### >> LES ASSOCIATIONS

- Football Loisirs de Gazeran
   Yann AUTRET 01 30 59 24 68
- Gazeran Sports Loisirs et Culture
   Gilles MERCIER 01 34 83 31 12
- Vivre à Gazeran
   Emmanuel SALIGNAT 01 34 83 19 15

## Sommaire



• Sommaire	1
• Édito	2
Conseils Municipaux	3 à 21
Gazeran Sports Loisirs et Culture	22 à 23
• Infos diverses	24 à 27
Hommage à Pierre Mollot	28
• Arrêt sur images	29 à 33
• Prochains rendez-vous	34







Directeur de la publication : Emmanuel Salignat • Comité de rédaction : Armelle Perron, Stéphanie Petit, Philippe Jobard, Nadia Huard de la Marre, Véronique Dray, Gilles Mercier, Dominique Auger.

Impression : Mairie de Gazeran





Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous profitez de ces belles journées d'automne.

Comme de coutume voici quelques infos.

#### ➤ LE CENTRE COMMERCIAL "LE BRAYPHIN"

S'agrandit, la surface supplémentaire située à droite d'INTERSPORT sera divisée en trois et verra l'ouverture d'un salon de coiffure, d'une boutique dédiée aux produits cosmétiques capillaires, la troisième est pour l'instant au stade de projet. Nous avons à déplorer la fermeture de "POIVRE ROUGE".

#### ➤ LES TRAVAUX RUE DE LA MAIRIE

Devraient s'achever fin novembre. J'en profite pour signaler que la mise en place de barrières et de panneaux d'interdiction est faite pour la sécurité des habitants, des personnels intervenant et que leurs déplacements est un acte grave qui peut s'accompagner de sanctions lourdes.

#### ➤ LA FIBRE

Les travaux de raccordement suivent leur cours, même si cela peut paraître long à certaines personnes, il faut prendre conscience que notre commune est tout de même assez privilégiée sur ce dossier.

#### ➤ L'ENQUÊTE PUBLIQUE PLU

L'enquête publique a commencé le 4 octobre 2016, elle durera 37 jours au lieu de 30 prévus à l'origine. Ceci pour compenser les périodes de congés scolaires, afin de rester dans le respect des règles et ne pas léser les administrés sur un sujet aussi important pour la commune. Le calendrier a été divulqué par les moyens de communications habituels.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Emmanuel SALIGNAT

#### — CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2016 —

L'an deux mille seize, le dix mars à 20h, le Conseil municipal, légalement convoqué le 3 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents: M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BRÉBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRÉ.

Pouvoirs: M. Philippe JOBARD à M. BRÉBION.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2015.

#### — ORDRE DU JOUR —

- 1. Vote du Compte de Gestion 2015 Commune,
- 2. Vote du Compte administratif 2015 Commune,
  - 3. Affectation des résultats Commune.
- 4. Vote du Compte de Gestion 2015 Assainissement.
- 5. Vote du Compte administratif 2015 Assainissement,
  - 6. Affectation des résultats Assainissement,
- 7. Tarifs photocopies, copies de documents sur clé USB ou disque non réinscriptible et envoi de fax,
  - 8. Tarifs concession cimetière et columbarium,
    - 9. Tarifs location tables et chaises.
  - 10. Tarifs cartes de stationnement résidentiel.
  - 11. Signature d'une convention pour la téléassistance,
    - 12. Informations diverses.

#### 2016.01 / MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : remboursement d'une facture à Mme FLAMENT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette demande.

#### 2016.02 / REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE À Mme FLAMENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Nathalie FLAMENT, professeur des écoles, a avancé le paiement d'une facture de livres pour l'école, qui s'élève à 103.86 Euros.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser à Mme Nathalie FLAMENT la somme de 103.86 Euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget à l'article 6067.

#### 2016.03 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOREAU, à la majorité (abstention M. MERCIER). Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur SALIGNAT, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

,	FONCTION	NEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLÉ	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		798 184.89		341 867.12		1 140 052.01
Opérations de l'exercice	933 051.05	1 078 886.49	963 967.12	194 822.22	1 897 018.17	1 273 708.71
TOTAUX	933 051.05	1 877 071.38	963 967.12	536 689.34	1 897 018.17	2 413 760.72
Résultats de clôture		944 020.33	427 277.78			516 742.55
Restes à réaliser			335 318.49	309 040.29	335 318.49	309 040.29
TOTAUX CUMULÉS	933 051.05	1 877 071.38	1 299 285.61	845 729.63	2 232 336.66	2 722 801.01
RÉSULTATS DÉFINITIFS		944 020.33	453 555.98			490 464.35

- 2 Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2016.04 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. SALIGNAT, à la majorité (abstention : M. MERCIER), approuve le compte de gestion 2015 présenté par M. le Trésorier Principal de RAMBOUILLET, identique au compte administratif 2015 de la Commune.

#### Section de fonctionnement

	TOTAL BUDGÉTÉ	RÉALISATIONS ANNUELLES
DÉPENSES	1 802 309.35	933 051.05
RECETTES	1 004 124.46	1 078 886.49
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014</b>	798 184.89	798 184.89
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015</b>		944 020.33

#### **Section d'investissement**

	TOTAL BUDGÉTÉ	RÉALISATIONS ANNUELLES
DÉPENSES	810 493.50	963 967.12
RECETTES	466 770.86	194 822.22
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2014	341 867.12	341 867.12
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2015		341 867.12

#### 2016.05 / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015. BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. SALIGNAT, Maire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	944 020.33
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (1 078 886.49 – 933 051.05)	145 835.44
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	798 184.89

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-427 277.78
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (194 822.22 – 963 967.12)	-769 144.90
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	341 867.12
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (309 040.29 – 335 318.49)	-26 278.20

Besoin de financement de la section d'investissement (F+ G)	-453 555.98
---	-------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	453 555.98
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	-
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	490 464.35
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	-

#### 2016.06 / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015. BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOREAU, à l'unanimité,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur SALIGNAT, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

,	FONCTIO	NNEMENT	INVESTIS	SEMENT	ENSE	MBLE
LIBELLÉ	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		12 176.30		160 071.33		172 247.63
Opérations de l'exercice	24 561.55	26 303.40	49 336.05	23 940.80	73 897.60	50 244.20
TOTAUX	24 561.55	38 479.70	49 336.05	184 012.13	73 897.60	222 491.23
Résultats de clôture		13 918.15		134 676.08		148 594.23
Restes à réaliser			134 676.08		134 676.08	
TOTAUX CUMULÉS	24 561.55	38 479.70	184 012.13	184 012.13	208 573.68	222 491.83
RÉSULTATS DÉFINITIFS		13 918.15				13 918.15

- 2 Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3 Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4 Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### 2016.07 / AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2015. BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par M. SALIGNAT, Maire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Résultat d'exploitation à affecter C = A + B	13 918.15
Résultat de l'exercice (A) : Recettes – Dépenses (26 303.40 – 24 561.55)	1 741.85
Excédent d'exploitation reporté (B = FR 002)	12 176.30

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	134 67608
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes – Dépenses (23 940.80 – 49 336.05)	-25 395.25
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)	160 071.33
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0-134 676.08)	-134 676.08

Besoin de financement de la section d'investissement (F+ G) 0.00
--

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	-
Affectation complémentaire « en réserves » (IR 1068)	-
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)	-
Report excédentaire en exploitation (FR 002)	13 918.15
Report déficitaire en exploitation (FD 002)	-

#### 2016.08 / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015. BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. SALIGNAT, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2015 présenté par M. le Trésorier Principal de RAMBOUILLET, identique au compte administratif 2015 de la Commune.

#### Section d'exploitation

	TOTAL BUDGÉTÉ	RÉALISATIONS ANNUELLES
DÉPENSES	45 561.55	24 561.55
RECETTES	33 385.25	26 303.40
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014</b>	12 176.30	12 176.30
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015</b>	-	13 918.15

#### Section d'investissement

	TOTAL BUDGÉTÉ	RÉALISATIONS ANNUELLES
DÉPENSES	184 012.13	49 336.05
RECETTES	23 940.80	23 940.80
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2014</b>	160 071.33	160 071.33
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2015</b>	-	134 676.08

#### 2016.09 / TARIFS PHOTOCOPIES

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif des photocopies de document noir et couleur. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme PETIT), fixe les tarifs des photocopies à compter du 11 mars 2016 :

Copie document noir A4	0,50 euro
Copie document noir A4 recto-verso	0,60 euro
Copie document couleur A4	0,60 euro
Copie document couleur A4 recto-verso	0,70 euro
Copie document noir A3	0,70 euro
Copie document noir A3 recto-verso	0,80 euro
Copie document couleur A3	1,00 euro
Copie document couleur A3 recto-verso	1,20 euro

#### 2016.10 / TARIFS COPIES DE DOCUMENTS SUR CLÉS USB OU DISQUE

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif des copies de documents sur clé USB ou disque non réinscriptible. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs des copies de documents sur clé USB ou disque non réinscriptible, à compter du 11 mars 2016 :

Clé USB (2 Go, 2.0)	10,00 euros
Disque jusqu'à 4.7 Go	10,00 euros

#### **2016.11 / TARIF ENVOI FAX**

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif d'envoi de fax. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe les tarifs d'envoi de fax, à compter du 11 mars 2016:

Réseau national	1,00 euro
Réseau international	5,00 euros

#### 2016.12 / TARIFS CONCESSION CIMETIÈRE ET COLUMBARIUM

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif des concessions au cimetière et au columbarium. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des concessions à compter du 11 mars 2016.

30 ans sans limite de nombre de places	480,00 euros
50 ans sans limite du nombre de places	810,00 euros
Perpétuelle sans limite du nombre de places	1200,00 euros
Columbarium 15 ans	210,00 euros
Columbarium 30 ans	366,00 euros
Vacation funéraire	20,00 euros

#### 2016.13 / TARIFS LOCATION TABLES ET CHAISES

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif de location des tables et des chaises. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstentions : Mme PETIT, Mme HUARD DE LA MARRE) fixe les tarifs de location des tables et des chaises à compter du 11 mars 2016 :

1 chaise le WE	1,00 euro
1 table rectangulaire 120 X 70 le WE	1,00 euros
Caution tables et/ou chaises	100,00 euros

#### 2016.14 / TARIFS CARTE DE STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

M. BRÉBION propose au Conseil municipal de fixer le tarif des cartes de stationnement résidentiel. Il précise que les tarifs ont été étudiés par la commission des finances le 3 mars 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme PETIT, Mme DRAY, Abstentions : Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PERRON, M. CARRÉ) fixe les tarifs des cartes de stationnement résidentiel, à compter du 11 mars 2016 :

Première carte à l'adresse	0,00 euro
Deuxième carte à l'adresse	15,00 euros
Changement de véhicule	15,00 euros
Renouvellement de carte (perte)	15,00 euros

#### 2016.15 / SERVICE DE TÉLÉASSISTANCE

Vu le code Général des collectivités territoriales.

Vu le dispositif département de téléassistance existant, mis en place par le Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et personnes handicapées,

Vu le courrier du 24 juillet 2015 du conseil Département des Yvelines concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS arrivé à échéance au 31 décembre 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2016-2019,
- Autorise par conséquent le Maire à signer la convention entre la commune, le Département des Yvelines et la société attributaire du nouveau marché passé par le Conseil Départemental des Yvelines pour la gestion du dispositif départementale de téléassistance.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. VINCENT informe le Conseil municipal que la commission de sécurité a donné, le 8 mars 2016, un avis favorable à l'ouverture au public de la salle des fêtes, après les travaux d'agrandissement.
- M. VINCENT souhaite connaître la date de commencement des travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la mairie. M. le Maire précise qu'il attend une réponse pour une subvention. Si la réponse tarde à venir, les travaux seront entrepris sans subvention car l'installation de la fibre est urgente.
- M. VINCENT souhaite connaître la date des travaux d'aménagement de l'avenue du Général de Gaulle ainsi que la date de la réunion de la commission travaux. M. le Maire précise qu'il reste à définir l'emplacement des bornes de recharge pour les véhicules électriques.
- M. MERCIER souhaite connaître la date de commencement des travaux des autres programmes du contrat rural (mairie et école). M. le Maire précise que ces travaux se feront pendant les vacances scolaires. Il doit étudier le planning avec l'architecte.
- Mme DRAY informe le Conseil municipal qu'une voisine se pose des questions sur l'utilisation des pesticides dans les champs. M. CARRÉ précise que des pesticides sont utilisés mais uniquement des pesticides homologués et que les agriculteurs ont obligation de tenir un registre des interventions.
- M. BRÉBION informe le Conseil municipal que le plan de gestion espaces verts est en cours d'élaboration. Demain les agents communaux sont en formation. Les conclusions seront adressées en semaine 12. L'audit et les résultats feront l'objet d'une publication dans le bulletin municipal. Grâce à ce plan de gestion des espaces verts subventionné par l'agence de l'eau, la commune pourra rejoindre le groupement de commande organisé par le SIAEP pour l'achat d'outils alternatifs aux produits phytosanitaires.

La séance est levée à 21h20.

#### – CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2016 –

L'an deux mille seize, le treize avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convogué le huit avril 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents: M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, M. Jean-Pierre VINCENT, M. Philippe JOBARD, M. Gilles MERCIER, Mme Nadia HUARD DE LA MARRE,

Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Blandine SOULAY, Mme Véronique DRAY,

M. Frédéric CARRE, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

Pouvoirs: Mme Stéphanie PETIT à M. Emmanuel SALIGNAT.

Secrétaire : Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 10 mars 2016.

#### — ORDRE DU JOUR —

1. Vote des contributions directes.

2. Vote des subventions et dons 2016.

3. Classe transplantée à La Chapelle d'Abondance,

4. Vote du Budget Primitif 2016 - Commune,

5. Vote du Budget Primitif 2016- Assainissement,

6. Indemnité de conseil du trésorier principal pour 2015,

7. Signature d'un contrat de maintenance avec BIBLIX SYSTEMES,

8. Signature d'une convention avec RAMBOUILLET TERRITOIRE pour l'implantation d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables, 9. Informations diverses.

#### **CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que la commission des finances lors de sa réunion du 30 mars 2016 a décidé de proposer, afin d'équilibrer le budget, une augmentation des taxes foncières de 14.9704%. Le taux de la taxe d'habitation passerait de 5.60 % à 6.44 %.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 8.36 % à 9.61 %,

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties passerait de 33.95 % à 39.03 %.

Ce qui correspond à une recette supplémentaire de 71 006.00 Euros.

M. le Maire explique que cette augmentation est due à la baisse des subventions et des dotations de l'état. Sans cette augmentation la commune devrait emprunter.

M. BATAILLE souhaite connaître les rentrées fiscales de 2015. M. BRÉBION précise qu'elles s'élevaient à 424 035.00 Euros. M. BATAILLE remarque que sans augmentation des taux d'imposition, il y a déjà une augmentation importante générée par les bases puisque les prévisions sont de 474 302.00 Euros soit une augmentation de 19 % des recettes par rapport à 2015. M. BRÉBION explique que l'augmentation des bases communales est due à de nouvelles maisons, à la ZAC Bel La forêt et au Brayphin.

M. BATAILLE explique que pour l'administré l'augmentation sera plus conséguente puisque les bases augmentent tous les ans. M. BRÉBION répond que les bases individuelles n'augmentent pas. Mme HUARD DE LA MARRE précise que l'augmentation sera aussi due à la Région.

M. le Maire rappelle que les subventions baissent et que si la commune n'augmente pas les impôts il faudra recourir à un emprunt.

M. BRÉBION précise que le coût par habitant pour les trois taxes est de 80 à 110 Euros.



Mme HUARD DE LA MARRE souhaite connaître le montant de la baisse des dotations. M. BRÉBION précise que pour la DGF, celle-ci est de 23 %.

M. VINCENT informe le Conseil municipal que certaines communes augmentent les taxes mais d'autres réduisent les dépenses. Il a demandé une réflexion sur les services qui ne servent pas. Il précise que le budget a été présenté à la commission finances il y a deux semaines. Il y a toujours de bonnes raisons pour ne pas faire la réunion qu'il a demandée depuis octobre afin de faire une projection sur plusieurs années du budget. Il regrette qu'il n'y ait pas eu cette réunion. Il rappelle que les taxes n'ont pas été augmentées depuis 25 ans. Il souhaiterait faire une étude des services qui coûtent chers à la commune. 70 000 Euros sont à diminuer dans le budget.

M. JOBARD indique que de ne pas augmenter les impôts pendant 25 ans ou plus n'est pas forcément un signe de bonne gestion.

Mme HUARD DE LA MARRE précise que recourir à un emprunt n'est pas mauvais pour un investissement. M. BATAILLE évoque les taux qui sont très faibles en ce moment.

M. le Maire précise que le recours à l'emprunt se fera sur des projets importants.

#### 2016.16 / VOTE DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2016

Le Conseil municipal, à la majorité (abstentions : M. VINCENT, Mme PERRON, M. CARRÉ, Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE), décide d'augmenter le taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

LIBELLÉS	Bases 2015	Bases notifiées 2016	Variation des bases	Taux appliqué	Variation de taux	Produit résultant de la décision	Variation de produit
Taxe habitation	3 093 736	3 143 000	1,5924	6,44	15,0000	202 409	19,4463
Taxe foncière bâti	2 531 117	3 214 000	26,9795	9,61	14,9522	308 865	54,8428
Taxe foncière non bâti	86 608	87 200	0,6835	39,03	14,9632	34 034	15,6243
TOTAL	-	-	12,8248	-	-	545 308	36,8879

#### **PARTICIPATIONS**

M. BRÉBION donne lecture des diverses participations dues par la commune :

• Service d'incendie et de Secours : 41 838.12 Euros

• RAMBOUILLET TERRITOIRES - Piscine: 1 200.00 Euros

• RAMBOUILLET TERRITOIRES - Instruction droit du sol : 4 160.00 Euros

• SITERR: 258.40 Euros

• Syndicat des 3 rivières : 3 154.20 Euros

• Mission Locale : 1 227.40 Euros

• Mairie RAMBOUILLET - Frais de scolarité : 2 250.00 Euros

• CIG - Mission archive: 15 866.00 Euros

• SEY: 1 292.00 Euros

• INGENIERY: 1 292.00 Euros

M. VINCENT demande si la somme de 15 866.00 Euros concerne la deuxième partie de la mission archives et si celle-ci se termine cette année. Il demande si des consignes ont été données afin d'éviter les documents papiers car il y a eu près de 50 % d'archives détruites. M. BRÉBION précise qu'il faudra prévoir 1 000 Euros pour les archives tous les ans.

M. VINCENT demande si le local de stockage est conforme car l'archivage se fait dans de bonnes conditions depuis 30 ans, pourquoi changer. M. le Maire évoque la complexité et les exigences des services de l'archivage et précise que les armoires ne sont pas conformes ni les étagères récupérées à THALES car il faut une peinture spéciale. M. JOBARD précise que le local est conforme pour l'instant. Les archives départementales doivent faire un contrôle des locaux. Les problèmes d'humidité ont été résolus. M. BRÉBION confirme que le local à la cave est conforme tant en température qu'en hydrométrie.

#### **2016.17 / SUBVENTIONS ET DONS 2016**

M. BRÉBION donne lecture des propositions de subvention et dons proposées par la commission des finances.

M. MERCIER ne prend pas part au vote étant directement intéressé par ce point car il est également président de l'Association Gazeran Sports Loisirs et Culture, subventionnée par la Commune.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la liste des subventions et dons pour l'année 2014 :

naa 2017/		
nnée 2016 :	DONS	SUBVENTIONS
ASSOCIATION CONFIANCE	1 000.00	-
CAISSE DES ECOLES	-	2 650.00
CCAS	-	10 000.00
CROIX ROUGE	-	1 000.00
GAZERAN FOOTBALL LOISIR	-	1 650.00
GAZERAN SPORTS LOISIRS CULTURE	-	5 000.00
IME LE CASTEL	250.00	-
LIGUE CONTRE LE CANCER	150.00	-
ORPHELINS DE LA POLICE	300.00	-
ORPHELINS DES SAPEURS POMPIERS	300.00	-
PREVENTION ROUTIERE	-	200.00
RESTAURANTS DU CŒUR	760.64	-
SARRAF	100.00	-
SCAPA	1 189.36	-
TELETHON	100.00	-
USEP ECOLE GAZERAN	-	1 500.00
US POIGNY RAMBOUILLET	300.00	-
VIE LIBRE	200.00	-
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

#### 2016.18 / CLASSE TRANSPLANTÉE A LA CHAPELLE D'ABONDANCE

M. BRÉBION informe le Conseil municipal que les 44 élèves des classes de CP au CE2 se rendront en classe de découverte à LA CHAPELLE D'ABONDANCE du 18 au 27 mai 2016, soit 10 jours.

La dépense est estimée par la Directrice de l'Ecole à environ 22 000.00 Euros.

Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, et après en avoir délibéré, à la majorité (abstention: Mme PERRON):

• décide de prendre en charge une somme de 10 000.00 Euros et fixe le prix du séjour à 253 Euros par enfant.

• autorise le règlement en trois fois, 85 Euros pour le 30 avril, 85 Euros pour le 30 mai et 83 Euros pour le 30 juin.

Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2016 à l'article 6251.

#### 2016.19 / SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LE CENTRE DE VACANCES LES HIRONDELLES

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (abstention : Mme PERRON) :

- autorise M. le Maire à signer un contrat hôtelier avec le Centre de Vacances « Les Hirondelles », fixant les modalités de la classe de découverte à LA CHAPELLE D'ABONDANCE, pour le séjour des enfants du 18 mai au 27 mai 2016 :
- autorise M. le Maire à verser un acompte de 3 500.00 Euros. Les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget 2016 à l'article 6251.

#### **BUDGET PRIMITIF 2016**

M. BRÉBION présente au Conseil municipal le budget primitif 2016 préparée par la commission des finances.

Mme HUARD DE LA MARRE remarque qu'il faudra étudier les postes à diminuer.

M. VINCENT souhaite qu'une étude soit effectuée sur la gestion de la bibliothèque par des bénévoles. Il rappelle qu'il n'y a seulement que 48 adhérents soit un coût de 400 Euros par adhérent. Il demande si l'agent est justifié ou s'il ne peut pas être utilisé à d'autres tâches ou sur une autre commune. La charge de travail ne justifie pas un demi-poste. M. le Maire précise que la personne en charge de la bibliothèque est titulaire et que son contrat est très précis sur la fonction qu'elle exerce. Il rappelle aussi que la bibliothèque participe au périscolaire. M. le Maire informe le Conseil municipal que le département va diminuer le prêt de livres qui seront remplacés à terme par des tablettes. Un état des adhésions sera établi.

M. VINCENT demande si la commune a les moyens pour ces services : bibliothèque et agence postale communale. M. BATAILLE précise que le service est rendu.

M. JOBARD demande une gestion prévisionnelle sur plusieurs années ou un regroupement de communes pour la gestion des services.

M. BATAILLE rappelle que même si les services ont un coût, ils sont utiles.

M. VINCENT demande si l'acquisition d'un véhicule pour un montant de 10 000 Euros est nécessaire. Il demande s'il ne serait pas possible de demander à RAMBOUILLET TERRITOIRES le prêt d'un véhicule électrique pendant un an avant de se décider de l'achat du véhicule. M. le Maire précise qu'il y a de plus en plus de documents à aller chercher à VERSAILLES et qu'un véhicule électrique ne pourra pas effectuer le trajet car il n'a pas assez de recharge. Il propose l'achat d'un véhicule style KANGOO.

M. VINCENT demande si la rénovation des locaux de la mairie (aménagement de bureaux à l'étage) est une priorité pour la mairie car le coût est de 30 000 Euros. M. le Maire précise que ce sont des bureaux pour les adjoints et surtout une mise aux normes du local Vidéo protection. M. JOBARD propose d'étaler ces travaux sur plusieurs années.

M. VINCENT remarque que l'aire de jeux est inscrite au budget depuis 2 ans mais n'a pas été réalisée. M. le Maire précise que beaucoup de travaux sont en cours et qu'il convient d'attendre la fin des chantiers en cours.

Mme HUARD DE LA MARRE demande la date des travaux d'enfouissement pour la fibre rue de la mairie. M. le Maire indique que ceux-ci débuteront le 13 juin 2016.

M. VINCENT demande ce qu'il en est de la mission de l'architecte pour le contrat rural. M. BRÉBION précise que les paiements à l'architecte sont bloqués ainsi que les factures des entreprises car tous les travaux ne sont pas terminés.

M. MERCIER, délégué du SICTOM, rappelle qu'il y a une taxe spéciale pour les ordures ménagères, due par la commune. Il demande si la somme a été prévue au budget. M. BRÉBION précise que la somme est prévue au budget, à l'article 63512 : Taxes foncières, qui passe de 6 000 Euros à 14 000 Euros.

#### 2016.20 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstentions : M. VINCENT, Mme PERRON, Contre: M. MERCIER, Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif 2016, proposé par la Commission des Finances.

> section de fonctionnement en équilibre dépenses = recettes = 1 644 721.35 Euros section d'investissement en équilibre dépenses = recettes = 1 399 662.18 Euros

#### 2016.21 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016- ASSAINISSEMENT

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Après avoir entendu l'exposé du Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : Mme AUGER, M. BATAILLE) adopte le budget primitif Assainissement 2016, proposé par la Commission des Finances.

> section de fonctionnement en équilibre dépenses = recettes = 41 393.15 Euros section d'investissement en équilibre dépenses = recettes = 159 167.28 Euros

#### 2016.22 / CONCOURS DU TRÉSORIER PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL - ANNÉE 2015

Le Conseil Municipal.

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au Journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux.

Décide : à l'unanimité.

- de demander le concours du trésorier principal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- de prendre acte de l'acceptation du trésorier principal et de lui accorder l'indemnité de conseil,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à M. Pierre-Michel GOUX, trésorier principal à concurrence de 485.06 Euros au titre de l'année 2015.
- la dépense sera prévue au budget 2016 à l'article 6225.

#### 2016.23 / CONTRAT MAINTENANCE LOGICIEL BIBLIOTHÈQUE

M. le Maire présente au Conseil municipal le contrat de maintenance et d'assistance des logiciels de la bibliothèque proposé par la société BIBLIX SYSTEMES.

La durée du contrat est fixée pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2016 renouvelable 2 fois soit une durée maximale de 3 ans. Le coût annuel est de 382.17 Euros H.T pour les logiciels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité (abstentions : M. MERCIER, Mme HUARD DE LA MARRE, Mme PERRON), autorise M. le Maire à signer le contrat de maintenance des logiciels de la Bibliothèque avec BIBLIX, SYSTEMES.

#### IMPLANTATION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES ET HYBRIDES **RECHARGEABLES**

M. le Maire informe le Conseil municipal que RAMBOUILLET TERRITOIRES souhaite installer sur la commune des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables. La commune aura à sa charge les consommations. M. le Maire estime à 15 Euros par mois la dépense. M. BRÉBION précise que le coût d'un rechargement est de 2 Euros.

Mme HUARD DE LA MARRE souhaite savoir qui répare en cas de panne car la convention n'est pas très claire sur ce point. M. le Maire propose de reporter ce point à une prochaine réunion et de demander un complément d'information à RAMBOUILLET TERRITOIRES.

M. MERCIER demande si les bornes installées au Brayphin sont utilisées.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. le Maire informe le Conseil que la station d'épuration est saturée. Deux filtres ont été installés provisoirement. Le SIRR étudie en ce moment une solution de mise en conformité en adéquation avec la demande des services publics.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que les services publics et l'agence de l'eau souhaitent que les Communes de Gazeran, Rambouillet et Vieille Eglise se regroupent avec le SIRR afin d'élaborer leur schéma directeur d'assainissement. La Commune de Gazeran étant coordonnateur pour le groupement de commande du SDA, il conviendra que toutes les communes concernées délibèrent afin de nommer le nouveau coordonnateur qui sera M. ZANNIER, le maire de RAIZEUX, puisque la commune ne fera plus partie du groupement de commande.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que les effectifs de l'école pour la rentrée seront de 125 élèves. L'école est à saturation. Il précise qu'il a rencontré un architecte qui a déjà réalisé des bâtiments scolaires. Il s'est rendu sur place et a proposé la création d'un bâtiment de deux classes, avec toilettes. Ces travaux peuvent être subventionnés. M. JOBARD souhaite connaître la date possible des travaux. M. le Maire précise qu'il faut compter environ deux ans avant de commencer les travaux, entre le dossier de demande de subvention et le dossier d'appel d'offres.
- Mme DRAY informe le Conseil municipal que le secteur du Gâteau, l'avenue du Général de Gaulle, l'école et la mairie sont éligible à la fibre. M. JOBARD demande confirmation que le déploiement de la fibre sera achevé fin 2016, ce que confirme Mme DRAY. M. BATAILLE demande si les rues en aérien sont concernées. Mme DRAY confirme également. M. VINCENT remercie les personnes qui ont permis le déploiement de la fibre sur Gazeran.

- M. le Maire souhaite apporter une information supplémentaire sur la station d'épuration. Il précise qu'il alerte depuis 6 ans le SMESSY, devant les élus présents que la commune de GAZERAN ne peut pas, faute d'infrastructure (entre autre l'assainissement) respecter les chiffres demandés par le SCOT et le SDRIF.
- Mme SOULAY remercie l'Association VIVRE A GAZERAN qui a participé financièrement à La Chasse aux Œufs le dimanche de Pâques. 41 enfants ont participé à cette manifestation. La journée s'est très bien passée.
- M. BATAILLE précise qu'un lampadaire est en panne entre le 17 et le 19 route du Bray.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes d'évacuation des eaux pluviales au Petit Parc car le compteur électrique de la pompe de relevage du lotissement du Petit Parc est cassé.
- M. BATAILLE informe le Conseil municipal qu'il y a des problèmes de pression d'eau, route du Bray. M. le Maire préviendra VEOLIA.
- M. BATAILLE rappelle que les véhicules ne respectent pas les limitations de vitesse route du Bray, en agglomération. Certains véhicules dépassent les 90 km/h. Des demandes régulières de contrôles de vitesse sont faites. La police y répond, mais les effectifs sont en ce moment très sollicités par le plan Vigipirate.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal qu'il présentera à la prochaine réunion les statistiques des radars. Il précise qu'il a déjà relevé un véhicule à 140 km/h sur le pont SNCF.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que 1 315 personnes ont assistés aux 10 représentions théâtrales de la Troupe des Sassafras. Il précise que la section théâtre a pu verser une subvention de 800 Euros aux Restos du Cœur de Rambouillet.
- M. VINCENT informe le Conseil municipal que les bénévoles du théâtre ont donné 1 000 heures pour la réalisation de la scène et de la sono de la salle des Fêtes. Une somme de 6 000 Euros a été prise sur le budget théâtre et une somme de 2 500 Euros par l'association VIVRE A GAZERAN. Il précise que si la commune avait demandé à des artisans le coût aurait été de 75 000 Euros. Ces travaux ont été offerts à la commune car la mairie prête gracieusement la salle des fêtes depuis 10 ans. M. le Maire remercie la Troupe des Sassafras.
- Mme HUARD DE LA MARRE rejoint M. BATAILLE sur les problèmes de vitesse route du Bray et des dégradations du compteur électrique du Petit Parc.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que des véhicules stationnent sur les trottoirs de la résidence des 12 Arpents obligeant les piétons à circuler sur la route. Elle souhaite que des panneaux de signalisation soient installés et que les conducteurs soient sensibilisés à ce problème ainsi qu'à la vitesse excessive.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que les piles et la batterie du défibrillateur seront à changer en juillet. Elle estime à environ 200 Euros la dépense.
- Mme HUARD DE LA MARRE informe le Conseil municipal que les horaires des cars scolaires changeront peut-être pour septembre. Il conviendra aux usagers de vérifier les horaires.
- M. MERCIER a constaté que la Salle des Fêtes est louée alors que le nouveau règlement intérieur n'est pas encore approuvé. Il a également constaté que la réserve n'était pas fermée. M. le Maire précise que des serrures ont été installées vendredi avant la location.
- M. MERCIER demande que le local des poubelles de la salle des fêtes soit fermé, car des usagers se permettent de jeter leurs ordures dans les poubelles de la commune.

#### La séance est levée à 21h50.

#### – CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2016 –

L'an deux mille seize, le vingt sept juin à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué le vingt et un juin 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. SALIGNAT, Maire.

Présents: M. Emmanuel SALIGNAT, M. Jean BREBION, M. Daniel MOREAU, Mme Stéphanie PETIT, M. Gilles MERCIER, Mme Florence HOIZEY, Mme Armelle PERRON, Mme Véronique DRAY, M. Frédéric CARRÉ, Mme Dominique AUGER, M. Eric BATAILLE.

**Pouvoirs:** Philippe JOBARD à Mme Armelle PERRON.

Absentes excusées: Mme Nadia HUARD DE LA MARRE, Mme Blandine SOULAY.

Secrétaire: Mme Armelle PERRON.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 13 avril 2016.

#### — ORDRE DU JOUR —

- 1. Avenants marchés travaux salle des fêtes,
  - 2. Décision modificative au budget 2016,
- 3. Règlement intérieur des services cantine, garderie, étude surveillée, activités périscolaires et activités du mercredi après-midi,
  - 4. Tarifs Cantine, Garderie, Etude surveillée, activités périscolaires et activités du mercredi après-midi,
    - 5. Modifications des statuts de RAMBOUILLET TERRITOIRES,
- 6. Signature d'une convention avec ORANGE pour les travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Mairie.
- 7. Signature d'une convention avec le CIG pour une mission de conseil en droit des assurances,
  - 8. Signature d'une convention avec le CIG pour une mission de conseil en contrats publics,
    - 9. Ouverture des magasins le dimanche,
      - 10. Informations diverses.

#### **MEMBRES EN EXERCICE POUR LA RÉUNION DU 27 JUIN 2016**

M. le Maire informe le Conseil municipal que M. Jean-Pierre VINCENT a démissionné de son poste de Conseiller municipal. Comme le prévoit la loi c'est Mme Camélia CHALLOY, suivante sur la liste "En avant Gazeran" qui est appelée à le remplacer.

La démission de M. Jean-Pierre VINCENT a été actée le 24 juin 2016. La mairie n'avait pas le temps matériel de prévenir Mme Camélia CHALLOY. De plus celle-ci doit démissionner de son poste de contractuel à la mairie, son préavis est de un mois.

Il y a aura donc 14 membres en exercice à la réunion du 27 juin 2016.

#### **AGENCE POSTALE COMMUNALE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de la démission de Mme Camélia CAHLLOY, le poste à l'Agence Postale Communale sera disponible au 1<sup>er</sup> août 2016. Il conviendra de recruter une personne pour 2 h 30 par semaine ainsi que pour les remplacements de Mme GAUDRAT lors de ses congés annuels et congés maladie.

#### **AVENANTS MARCHÉ TRAVAUX SALLE DES FÊTES**

M. le Maire retire de l'ordre du jour la signature d'avenants au marché de travaux de la salle des fêtes.

Il précise qu'il a pris contact avec un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose avec l'architecte par rapport aux problèmes d'exécution des travaux.

Le Maître d'œuvre sera assigné afin de réceptionner les travaux sinon ce sera un architecte désigné par l'avocat qui se chargera de cette réception. Tous les paiements au maître d'œuvre et aux entreprises sont suspendus tant que les travaux ne sont pas réceptionnés.

#### **DÉCISION MODIFICATION**

M. BRÉBION informe le Conseil qu'il convient de modifier le budget car la cotisation pour le syndicat des 3 rivières est de 4 383.19 Euros alors qu'il est prévu au budget une somme de 3 154.20 Euros.

M. MERCIER dit qu'il est trop tard pour modifier le budget. Le syndicat n'avait qu'à donner le montant au 31 mars comme tous les syndicats et associations. M. BRÉBION précise que cette cotisation est obligatoire

#### 2016.24 / 2016.25 / DÉCISION MODIFICATIVE

Le Conseil municipal, sur proposition du Maire (Contre : M. MERCIER, Abstentions : M. JOBARD, Mme PERRON. Mme AUGER. M. BATAILLE).

- Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016 sont insuffisants,
- Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULÉS DES COMPTES	DIMINUTION CR	ÉDITS ALLOUÉS	AUGMENTATION DES CRÉDITS	
INTITULES DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS	COMPTES	MONTANTS
Terrains	61 521	1 228,99		
Contribution au fonds de compensation des charges territoriales			65 541	1 228,90
DÉPENSES FONCTIONNEMENT	-	1 228,99	-	1 228,90

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

#### 2016.25 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES DE CANTINE, GARDERIE, ÉTUDE SURVEILLÉE, TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (TAP) ET GARDERIE DU MERCREDI APRÈS-MIDI

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire ne souhaite pas modifier les règlements intérieurs des services de cantine, garderie, étude surveillée, temps d'activités périscolaires et garderie du mercredi après-midi mais supprimer uniquement la précision de l'année afin de ne pas délibérer tous les ans si aucune modification n'est apportée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce règlement qui sera notifié aux parents d'élèves et affiché en mairie et à l'école.

#### 2016.26 / TARIFS CANTINE SCOLAIRE - GARDERIE SCOLAIRE - ÉTUDE SURVEILLÉE - GARDERIE DU **MERCREDI APRÈS-MIDI 2016-2017**

Mme PETIT informe le Conseil municipal que la commission scolaire s'est réunie le 22 juin 2016. La commission scolaire propose de ne pas augmenter les tarifs de cantine (notre fournisseur n'appliquant

pas d'augmentation) ni de garderie du matin ni de la garderie du mercredi après-midi mais propose d'augmenter le prix de la garderie du soir de 40 centimes et de l'étude surveillée de 70 centimes. Mme PETIT rappelle que les TAP sont gratuits.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : M. BATAILLE) fixe les tarifs pour l'année 2016-2017.

- Prix des repas pour les enfants inscrits : 3,55 Euros,
- Prix du repas pour les enfants non-inscrits : 6,55 Euros,
- Prix du repas pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à GAZERAN : 2,65 Euros,
- Panier repas : 1,05 Euro, (ce tarif sera appliqué aux enfants bénéficiant de PAI défini dans le règlement),
- Prix du repas adultes : 4,15 Euros,
- Garderie du matin (de 7h15 à 8h20) : 1,50 Euro par jour,
- Garderie du soir (de 16h30 à 18h30) : 3,00 Euros par jour,
- Etude surveillée : 3,80 Euros par jour,
- Garderie du mercredi après-midi : 12,00 Euros par jour.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE RAMBOUILLET TERRITOIRES**

Ce point est reporté à la prochaine réunion, M. le Maire souhaitant des précisions sur la modification des statuts de RAMBOUILLET TERRITOIRES.

#### CONVENTION ORANGE

M. BRÉBION propose de signer une convention avec ORANGE pour leur participation financière aux travaux d'enfouissement des réseaux de la rue de la mairie.

M. MERCIER demande si ORANGE s'est engagé à fibrer cette année tout Gazeran y compris les fermes sinon il préfère qu'Orange ne verse pas de subvention mais qu'il fibre Gazeran. Mme DRAY confirme qu'Orange s'est engagé à installer la fibre sur tout Gazeran en 2016. M. le Maire précise qu'il y aura un retard pour Batonceau car des travaux supplémentaires doivent être réalisés. M. MERCIER souhaite confirmer que Batonceau n'est pas fibré car une polémique cours dans le village. Mme DRAY précise qu'Orange effectue une étude pour les fermes.

#### 2016.27 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ORANGE

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu d'ORANGE une convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électriques d'Orange, rue de la Mairie.

Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Orange versera une participation de 13 618.20 Euros à la commune de Gazeran.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec ORANGE.

#### **CONVENTION AVEC LE CIG**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a contacté le CIG afin qu'il apporte une aide pour la mise en concurrence des contrats d'assurance. Le dossier est complexe. Il convient d'identifier les contrats actuels et préparer les dossiers d'appel d'offre. Le coût actuel des assurances est de 22.000 Euros par an. M. MERCIER demande si le CIG s'occupe du dossier, le coût annuel des assurances passera-t-il à 18.000 Euros. Il demande si la mairie peut faire le dossier avec d'autres communes. M. BRÉBION confirme que le dossier est complexe car il comprend la responsabilité civile, les bâtiments, les ouvrages, les véhicules, les outils etc... M. BRÉBION indique que si quelqu'un est capable de faire le dossier, nous ne signons pas la convention. M. MERCIER s'étonne que ce dossier soit proposé aujourd'hui sans étude préalable. M. MERCIER trouve malheureux de l'apprendre en conseil. M. BRÉBION rappelle que cela a été annoncé en commission finances ce dont ne se souvient pas M. MERCIER.

#### 2016.28 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN DROIT DES ASSURANCES

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a sollicité le Centre Interdépartemental de Gestion afin d'apporter un appui aux services municipaux dans le cadre de la mise en concurrence des contrats d'assurance de la collectivité.

La proposition est composée des missions suivantes :

- Assistance téléphonique
- Renseignements sur la réglementation en vigueur,
- Recherche documentaire.
- Assistance technique sur les dossiers,
- Analyse de l'état des contrats en cours de la collectivité,
- Analyse des besoins,
- Conseil sur le choix et la mise en œuvre des procédures,
- Assistance sur l'élaboration et la rédaction des documents relatifs aux procédures engagées,
- Analyse des propositions faite par les candidats.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. MERCIER, Abstentions : M. JOBARD, Mme PERRON) autorise le maire à :

- signer la convention de mise à disposition d'un agent du centre Interdépartemental de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites.
- prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

#### 2016.29 / SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CIG **POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN MARCHÉS PUBLICS**

M. BRÉBION informe le Conseil municipal qu'il a sollicité le Centre Interdépartemental de Gestion afin d'apporter un appui aux services municipaux dans le cadre de la mise en concurrence pour l'entretien des bâtiments communaux.

le coût proposé par le CIG est de 4 2025 Euros environ pour le 1er et pour le 2ème est compris entre 1 437.50 Euros et 1 725 Euros.

La proposition est composée des missions suivantes :

- Préparation du planning prévisionnel,
- Assistance à la mise au point du marché public,
- Rédaction des pièces administratives du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Assistance à la rédaction des pièces techniques et financières du DCE
- Rédaction de l'avis de publicité et de publication du dossier,
- Assistance à la rédaction du rapport d'analyse des offres,
- Rédaction des courriers aux candidats (attributaires et candidats évincés).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (Contre : M. MERCIER, Abstentions : Mme PERRON) autorise le maire à :

- signer la convention de mise à disposition d'un agent du centre Interdépartemental de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites.
- prévoir et réserver les crédits au budget pour payer cette prestation.

#### **OUVERTURE MAGASINS LE DIMANCHE**

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de fixer la date d'ouverture des magasins le dimanche. Il précise que pour ouvrir 12 dimanches en 2016, il fallait délibérer avant le 31 décembre après avis de la communauté d'agglomération. M. le Maire propose de fixer les dates pour les 5 dimanches. Il propose les 3 dimanches de décembre avant Noël pour les autres il demandera aux magasins leurs souhaits ainsi que pour 2017 afin de délibérer en octobre après de RAMBOUILLET TERRITOIRES. La décision est donc reportée à une prochaine réunion.

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- M. MERCIER informe le Conseil municipal que la salle des associations est dans un état lamentable. Un carreau est cassé dans la cuisine depuis près d'an an. M. MOREAU précise qu'il est commandé. M. MERCIER précise qu'un autre carreau est cassé en bas, la rambarde est défoncée.
- M. MERCIER demande que l'herbe aux 12 arpents soit tondue. M. MOREAU précise que c'est prévu.
- M. CARRÉ demande que les chardons de la ZAC Bel Air la Forêt soient broyés. M. le Maire précise que RAMBOUILLET TERRITOIRES a lancé un appel d'offres pour l'entretien de la ZAC.

La séance est levée à 20h40.





#### QUAND?

Le lundi de 19h30 à 20h30 Le mercredi de 20h à 21h

Salle des fêtes

165 euros

Responsable de l'activité : Nicole MOREAU 01 34 83 10 56

## Arts plastiques

En semaine, le mardi matin (2 fois par mois) de 9h à 13h

OÙ?

Petite salle des fêtes

190 euros

Le samedi après-midi de 14h à 17h (avec professeur)

Le samedi après-midi de 14h à 17h (avec professeur)

Salle des associations

140 euros

Responsables de l'activité :

Gilles MERCIER 01 34 83 31 12 le samedi Mary-Vonne DUFLOT 01 34 83 92 84 *le mardi* 



#### QUAND ?

Le mercredi entre 12h30 et 21h

OÙ ?

Salle des associations

510 euros

Responsable de l'activité : Mary-Vonne DUFLOT 01 34 83 92 84

## Réfection de sièce

QUAND?

Le jeudi pendant 4h

OÙ?

Petite salle des fêtes

190 euros

Responsable de l'activité : Mary-Vonne DUFLOT 01 34 83 92 84

## Moctions

**OUAND?** 

Le jeudi de 20h30 à 22h

OÙ ?

Salle des associations

15 euros

Responsable de l'activité : René FISCHER 01 34 83 92 45

#### QUAND?

A définir par le responsable

Soirées historiques Petite salle des fêtes Ciné Club Grande salle des fêtes



Alain GUYOT





**OUAND?** 

En libre selon réservation du court

40 euros

OÙ?

Court de tennis, près de la gare SNCF et du stade de football

> Responsable de l'activité : Gilles MERCIER 01 34 83 31 12

Touris de table

QUAND ?

Le mercredi de 21h à 22h15

OÙ ?

Salle des fêtes

20 euros

Responsable de l'activité : Gilles MERCIER 01 34 83 31 12



QUAND ?

Le lundi de 20h à 22h

OÙ ?

Salle des associations

15 euros

Responsable de l'activité : Annie BRÉBION 06 78 58 75 06



QUAND?

Le mardi soir de 20h à 22h30

400 euros

où?

Petite salle des fêtes

Responsable de l'activité : Gilles MERCIER 01 34 83 31 12

### Et la nouveauté!

Maintien en forme

QUAND ?

Le jeudi de 14h à 15h

OÙ ?

Salle des Fêtes

80 euros

Responsable de l'activité : Lynda MARIONI

L'association

Gazeran Sports Loisirs et Culture

recherche un animateur

pour cours de langues

ANGLAIS / ESPAGNOL

**Contact: Gilles MERCIER** 

01 34 83 31 12



#### Ils sont arrivés!



**Nicolas DUBOIS** le 26 décembre 2015 1, rue des Sources



**Capucine TARANNE** le 11 janvier 2016 Avenue du Général de Gaulle



Léandre MONCHENY le 15 février 2016 2, route du Bray



Lisandra GILLES le 21 mai 2016 59, avenue du Général de Gaulle



**Wendy SALCZER** le 14 septembre 2016 12, chemin du Moulin



Néo LEROUX le 6 octobre 2016 20bis, route du Gâteau



Adam SCAVARDO le 28 octobre 2016 25, résidence des 12 Arpents

#### Ils se sont mariés!

**Christelle PUCHOT & Vincent BARBAT** le 4 juin 2016 9/11, rue de l'Eglise



#### Ils nous ont quitté...

**Jacques FOLCKE** le 31 décembre 2015 13, résidence de la Gare

Marcel GUILLARD le 8 février 2016 14, route de la Gare

Gabrielle GUITTON née GONTIE le 13 mars 2016 1, avenue du Général de Gaulle

Jean DELHOMMEAU le 17 mai 2016 1, rue du Haut de Gazeran

Jacqueline DUFNER veuve JOBARD maman de Philippe JOBARD le 26 juillet 2016 - 9, rue du Haut

**Pierre MOLLOT** le 5 goût 2016 10, rue de la Mairie Philippe MARQUES de CARVALLIO le 4 octobre 2016 8, route du Gâteau



### ANNONCE

RECHERCHE UNE PERSONNE DE CONFIANCE POUR GARDER DEUX ENFANTS (9 et 3 ans) TOUS LES MERCREDIS DE SEPTEMBRE 2016 À JUIN 2017 (SAUF VACANCES SCOLAIRES) DE 19H45 A 21H15, TÉLÉPHONE 06,30,43,33,52



### EN VRAC...

#### **INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES** JUSQU'AU SAMEDI 31 DÉCEMBRE 2016 À 12H

#### DÉCHETTERIE DE GUÉVILLE 01 30 88 67 78

Ouverture : lundi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h45 et de 14h à 17h45. Fermée les jours fériés.

#### **DÉCHETTERIE DE GOUSSON**

Ouverture 7 jours/7 aux mêmes horaires sauf 1er mai, 14 juillet, Noël et Jour de l'An.

Les demandes d'éco-composteurs et de bacs (ordures ménagères, emballages et verres) doivent être faites auprès du SICTOM au numéro vert gratuit :

0 800 49 50 61



#### **ACTIONS et AIDES SOCIALES :**

Présentation de l'Association Intermédiaire CHANTIERS **YVELINES** ·

#### Qu'est-ce qu'une association intermédiaire?

Conventionnée par l'État, l'association intermédiaire (Al) contribue à l'insertion et au retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs (particuliers, associations, collectivités locales, entreprises...). L'association intermédiaire bénéficie du soutien de l'état et du département.

Chantiers Yvelines, certifiée qualité Cedre, a été créée en 1988 à Versailles et est adhérente au réseau COORACE.

L'antenne de Rambouillet de Chantiers Yvelines, qui a ouvert ses portes en mars 2016 propose un accompagnement personnalisé aux personnes en recherche d'emploi susceptibles d'accomplir des missions de travail rémunérées et ainsi de retrouver une activité professionnelle.

Toute personne intéressée rencontre le conseiller en insertion professionnelle de Chantiers Yvelines Rambouillet qui lui présente le fonctionnement de la structure et le suivi personnalisé de son parcours de recherche d'emploi dans différents secteurs d'activité. Des missions rémunérées en entreprise, auprès de particuliers ou de collectivités locales sont ensuite proposées. Un suivi est assuré sous forme d'entretiens individuels réguliers.

#### N'hésitez pas à venir recueillir des informations complémentaires disponibles en Mairie.

Si vous souhaitez un contact direct, vous pouvez appeler le 01 84 27 05 59 ou adresser un mail à l'adresse suivante : rambouillet@chantiers-yvelines.fr et en savoir plus sur le site de Chantiers Yvelines : www.chantiers-yvelines.fr

Pour les particuliers, les collectivités et les entreprises "donneurs d'ordre", vous pouvez faire travailler une personne en recherche d'emploi dans les domaines suivants : ménage, jardinage, bricolage, pose de revêtements muraux et de sols, peinture, maçonnerie, manutention et déménagement. Vous pouvez obtenir plus d'informations en contactant les responsables de l'antenne de Rambouillet au 01 84 27 05 59.







#### du 23 novembre 2016 au 24 février 2017

En novembre: mercredi 23

En décembre : jeudis 1er, 22 et 29

En janvier: mercredi 18

En février: mercredi 22 et vendredi 24

#### CHASSE EN CONTINU de 9 H à 17 H 30

du 4 novembre 2016 au 27 février 2017

À l'Ouest de la RN 10 : tous les lundis À l'Est de la RN 10 : tous les vendredis







arrêt sur images

## La troupe « Les Sassafras »



Ce printemps 2016 la troupe « Les Sassafras » était impatiente et heureuse de retrouver son public dans une salle rénovée. C'est avec une création originale et entièrement revisitée des « 39 marches » d'Alfred Hitchcock que les Sassafras ont accueilli le public au cours de 10 représentations.

L'innovation de ce spectacle résidait notamment dans les décors de Jean-Pierre Vincent. Epurés, modulables les éléments, inspirés de Bow-windows suggéraient tour à tour une auberge, un train, un château ou délimitaient l'espace scénique pour évoquer un lieu extérieur telle que l'intrigante lande écossaise enveloppée dans le brouillard qui tout soudain se dissipant, comme par magie sous l'effet de la lumière.

Les changements à vue, des décors, assurés par les comédiens, donnaient une respiration aux séquences sans pour autant rompre le rythme de la représentation.

En référence à Alfred Hitchcock, maître du suspense et très attaché au graphisme les Sassafras ont proposé un spectacle tout en noir et blanc : décors, costumes, fonctionnaient selon ces codes sobres en donnant du relief à la mise en scène haute en couleurs et parfois loufoque, imaginée par Pascal Zanni.

Cette année plusieurs nouveaux comédiens ont rejoint la troupe, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités de jeu; l'espace scénique a été totalement refait, la scène rehaussée et la sonorisation améliorée; 1350 spectateurs ont assisté à ce spectacle pour un moment d'humour, de suspense d'intrigue et de rire. Les enfants de l'école de Gazeran; comme habituellement ont été conviés au spectacle ainsi que les jeunes de l'hôpital de Bullion et plusieurs personnes de la maison de retraite.

La troupe « Les Sassafras » ravie de cette nouvelle rencontre avec le public envisage d'ores et déjà son prochain spectacle 2017 qui se voudra avant tout joyeux et divertissant.

Merci de votre confiance et de votre fidélité, à bientôt pour de nouvelles aventures, suivez notre actualité sur : www.troupe les sassafras.fr

Les bénévoles de la troupe ont consacré plus de 1000 heures de travail pour réaménager complètement l'espace scénique de la salle et mettre en place la nouvelle sonorisation. Tous ces équipements sont disponibles pour toutes les activités et les spectacles qui se dérouleront dans cette salle.



#### arrêt sur images

imanche 11 septembre, cette année encore, la a vu se retrouver petits & grands autour des divers stands mis à leur disposition sans oublier celui de nos amis à 4 pattes du Poney Club de M. & Mme ROEMER. A toutes ces attractions, 3 nouveautés : la structure géante (8x8 mètres) gonflable qui a fait de nombreux adeptes parmi nos chères têtes blondes ; la pêche aux canards et enfin le stand de barbe à papa qui ont également séduit bon nombre de nos chérubins ont été pris d'assaut durant cette belle journée.

En fin de journée, le tirage tant attendu de la tombola a fait quelques heureux repartis avec au moins un lot.

**Le super lot :** 1 grand écran plat TV a été remporté par M. & Mme Lionne qui ont aussi gagné le 1<sup>er</sup> lot de la série des 900 jaunes soit : 1 carte achat de 100€uros Décathlon.

Le 1er lot de la série 900 rose: 1 SMARTBOX "Voyage insolite 3 jours pour 2 personnes" a été remis à l'heureuse gagnante Mlle A. Perron.

Le 1<sup>er</sup> lot de la série 800 jaune : 1 carte achat carrefour de 120€uros a quand à lui été remis à M. Bourrotte.

Notre sac cabas gourmand contenant 2 bouteilles de rosé; 1 panier de fruits de saison et 1 assortiment de légumes pour un poids total de 9,530 kg à quant à lui été remporté par M. Christophe Weiss.

Tous les autres noms des gagnants ont été affichés au panneau en bas de la mairie et une permanence s'est tenue le samedi 17 septembre de 10h à 12h à la salle du conseil pour la remise des lots non réclamés le jour du tirage.

Au final, tout le monde était ravi : joueurs, organisateurs, bénévoles, promeneurs et visiteurs (tout comme ces randonneurs venus déjeuner sur la pelouse et pour lesquels nous avons ouvert dès 13h notre buvette et notre stand crêpes & pâtisseries afin qu'ils puissent prendre desserts et cafés avant de repartir vers 13h30 vers d'autres horizons), des plus jeunes au moins jeunes, d'avoir passé un agréable moment de convivialité en compagnie les uns des autres.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont investies d'une manière ou d'une autre, chacune à sa façon et selon ses disponibilités, dans ce projet qui nous tient tant à cœur : ne pouvant citer tout le monde, la liste étant assez longue, nous ne citerons donc personne mais savons qu'elles se reconnaîtront dans ce message.

Espérant que vous avez tous eu autant de plaisir à partager ces précieux instants que nous en avons eu à les organiser, nous vous donnons rendez-vous en septembre 2017 pour notre prochaine kermesse.



## Une journée au bord de la mer à "Trouville"

Arrivés en bus aux aurores, un petit train nous emmène à la découverte de cette charmante petite ville, nous nous arrêtons devant les maisons de Gustave Flaubert et Marcel Proust qui y séjournèrent fréquemment, de Marquerite Duras qui a écrit un grand nombre de ses livres aux Roches Noires.

Nous nous dirigeons ensuite vers le marché aux poissons : certains achètent des soupes quand d'autres "ramènent" des andouilles qui malencontreusement s'égarent...

**U**n déjeuner dans un restaurant sur la plage nous permet de nous reposer avant de repartir pour une balade en bateau sur une mer bien agitée.

 $oldsymbol{L}$ 'après-midi se termine au casino : de l'argent facile pour quelques uns, un porte monnaie vide pour d'autres!











## GAZERAN

### arrêt sur images



MOyez Oyez bonnes gens, on est le 8 juignet, veuillez monter dans le charroi de 61 places pour



destination la vendée où se situe le Pay da fou. Vous serez impressionné par les décors et les moultes spectacles proposés. Le soir après avoir fait ripaille d'un disner fort copieux sans brouet mais avec de la poularde, vous jouirez d'un spectacle où baladins, troubadours, trouvères, ménestrels et croquants par leur accoutrements vous narreront l'histoire de la contrée grâce à une fable. Heureusement que vous crécherez à l'auberge de la drôlesse, cela vous permettra de retourner à cet espace hors du temps le lendemain. Mais le temps a passé depuis et maintenant les parchemins électroniques peuvent témoigner de votre passage.

Même un roi a été rappelé à ce monde et je lui tire ma révérence. Votre Fou



## GAZERAN

arrêt sur images















# Prochains rendez-vous....











